

# Procès-Verbal

## Séance du 23 Janvier 2023

L'an deux mil vingt-trois le vingt-trois du mois de janvier à 19h00, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni à la salle de conseil, 79 rue du Général Leclerc, sous la présidence de Madame Isabelle DUBUT, Maire.

### Présents :

Mesdames Isabelle DUBUT, Servane CARON, Angélique SAINNEVILLE, Aurélie LEVÊQUE, Cynthia COTELLE, Martine LANGLOIS, Françoise LEMARCHAND, Hélène ROHAUT, Messieurs René THIEBAUT, Francis DELABY, Jean-Yves DECOCK, Gérald LAQUERRIERE, Thibaut HULLAERT, Antonio PREVOST et Claude BONDUELLE.

### Absent :

### Pouvoir :

Secrétaire de Séance : Madame Servane CARON

### Ordre du jour :

- Approbation du procès-verbal du 20 décembre 2022
- Délibération sur le maintien ou non de Monsieur Claude BONDUELLE au poste de 1<sup>er</sup> Adjoint

## Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 20 décembre 2022

Le quorum est atteint, 15 personnes.

Madame Le Maire ouvre la séance à 19h00, et demande qui veut être secrétaire de séance. Madame Servane CARON se propose et le conseil accepte.

Madame le Maire demande s'il y a des remarques sur le procès-verbal du 20 décembre 2022,

Monsieur Claude BONDUELLE fait remarquer que la teneur des discussions n'a pas été détaillée.

Monsieur Jean-Yves DECOCK, secrétaire de la séance du 20 décembre 2022, expose deux solutions :

Ne pas l'approuver aujourd'hui ou bien le voter en joignant les remarques émises par Monsieur BONDUELLE au procès-verbal de ce jour. Madame le Maire retient cette dernière solution en joignant les remarques de Monsieur Claude BONDUELLE.

Madame le Maire soumet le procès-verbal du 20 décembre 2022 au vote qui est approuvé à 12 votes pour et 3 contre (Monsieur Claude BONDUELLE et Mesdames Angélique SAINNEVILLE et Hélène ROHAUT).

## Délibération sur le maintien ou non de Monsieur Claude BONDUELLE au poste de 1<sup>ER</sup> Adjoint

Madame le Maire explique au conseil municipal qu'elle a pris un arrêté le 16/01/2023 afin de retirer les délégations attribuées à Monsieur Claude BONDUELLE.

Madame le Maire regrette cette situation, mais la collaboration n'est plus possible.

Madame le Maire demande au conseil municipal de délibérer pour décider du maintien ou non de Monsieur Claude BONDUELLE au poste de 1<sup>er</sup> adjoint.

Le vote à bulletins secrets est adopté suite à la demande de plus d'un tiers des conseillers.

Madame Hélène ROHAUT prend la parole en son nom et au nom de Madame Angélique SAINNEVILLE, elles prétendent avoir des difficultés à travailler au sein de la commune, avoir des soucis de communication, de ne pas avoir accès à l'armoire où sont rangés les documents confidentiels des ressources humaines. Elles informent que le personnel dans son ensemble exprime un mal être...

Madame le Maire se refuse à répondre à ces critiques ne voulant pas entamer une polémique stérile et ouvre le vote en commençant par voter elle-même.

Monsieur Claude BONDUELLE refuse de voter considérant que les personnes concernées, aussi bien lui-même que Madame le Maire, ne devraient pas voter.

Madame le Maire confirme que tous les conseillers ont le droit de voter, pas l'obligation.

Le vote se déroule et donne le résultat :

Pour le maintien de Monsieur Claude BONDUELLE au poste de 1<sup>er</sup> adjoint : 4

Contre le maintien de Monsieur Claude BONDUELLE au poste de 1<sup>er</sup> adjoint : 9

Vote blanc : 1

Refus de vote : 1

Le conseil municipal adopte le non maintien de Monsieur Claude BONDUELLE au poste de 1<sup>er</sup> adjoint.

Madame Martine DUCROCQ faisant partie du public, demande à prendre la parole.

Madame le Maire, lui explique qu'elle pourra s'exprimer après la séance.

Madame le Maire lève la séance à 19h30.

Le Maire

Le secrétaire de séance